

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2023

| | |
|--|----|
| 1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte..... | 2 |
| 2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE | 9 |
| 3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation | 14 |
| 4. Actions de communication 2023 | 17 |
| 5. Budget et financement de l'année 2023 | 18 |
| 6. Analyse – bilan – perspectives | 19 |
| 7. Annexes | 21 |

Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 9 octobre 2024

Le Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier CUBAUD



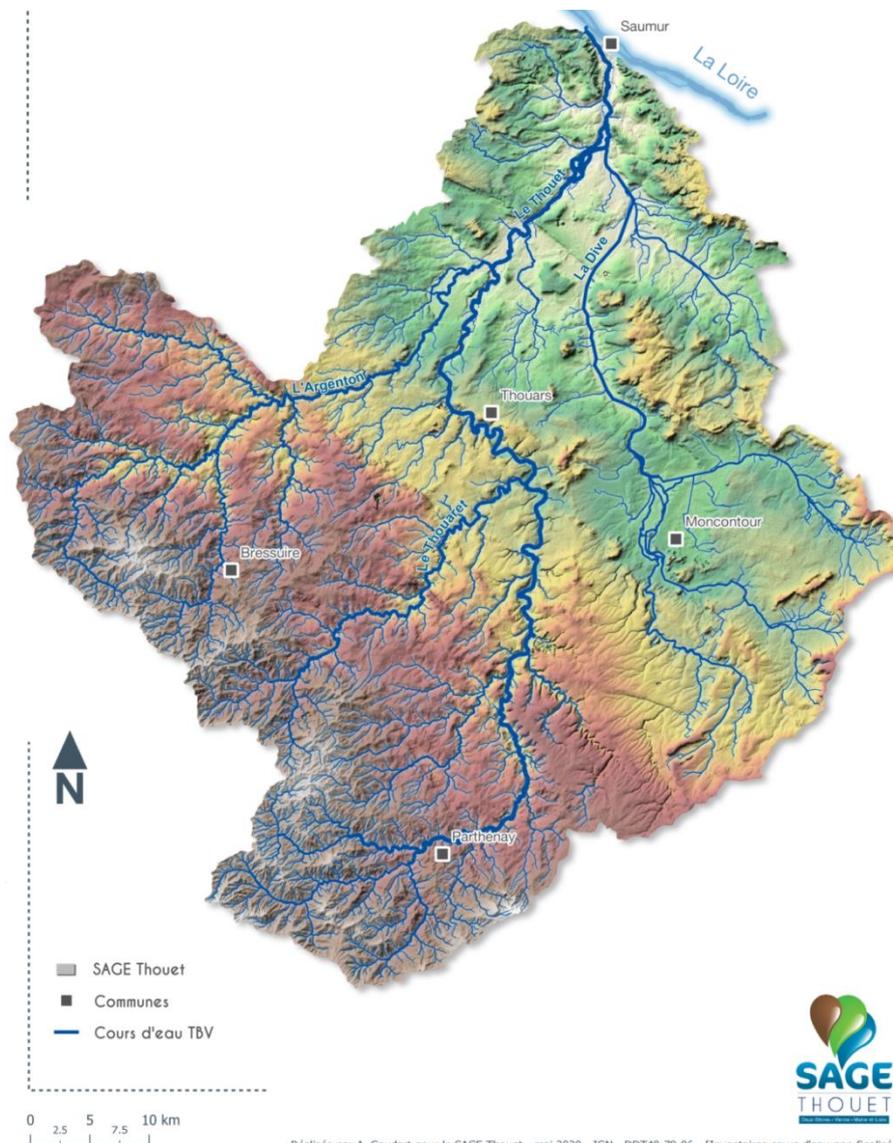
1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

- Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km² et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon-Thireuil (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet. En 2023, la SAGE Thouet concerne 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 9 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un total de 169 communes. Les communes les plus peuplées du territoire sont Saumur, Bressuire, Parthenay, Thouars, Doué-en-Anjou et Loudun.



Le bassin versant du Thouet (SAGE, 2020)

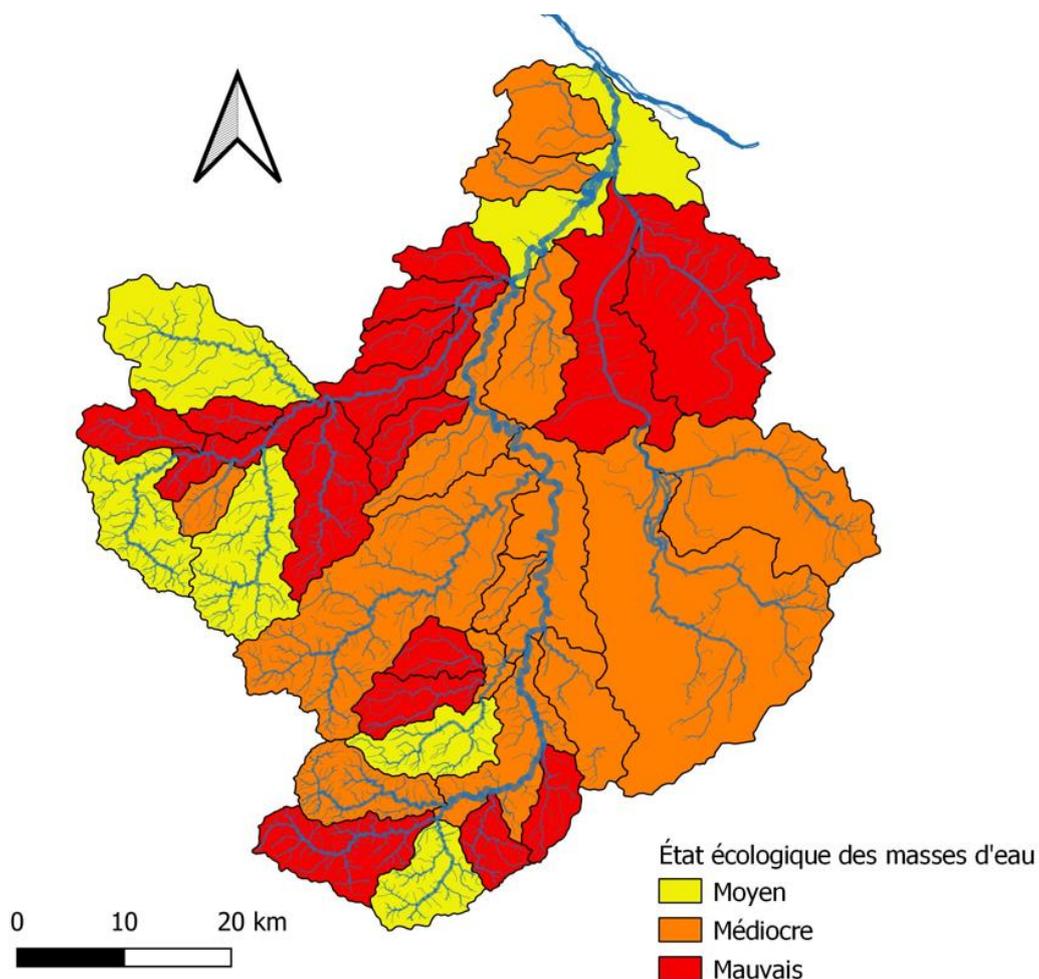
L'Arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet a été modifié par les arrêtés du 4 décembre 2017, du 18 octobre 2018, du 15 mars 2019, du 18 décembre 2020, du 26 octobre 2021, du 7 septembre 2022 et enfin du 26 mai 2023.

En application du code de l'environnement, le mandat des membres de la CLE désignés par l'arrêté du 15 novembre 2017 modifié est arrivé à son terme. Le renouvellement de la CLE du SAGE Thouet a donc été acté par la prise d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2023.

Cette CLE, composée de 62 membres, est constituée de représentants des collectivités locales, des usagers et des services de l'État (cf. annexe 1).

- État des masses d'eau du bassin du Thouet

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. La carte et les tableaux ci-après détaillent les états écologiques des masses d'eau superficielles et souterraines du territoire (données état des lieux 2019 SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027).



État écologique des masses d'eau superficielles du bassin du Thouet (données EdL SDAGE 2019 /SAGE)

| Code ME | Libellé ME | Type ME | Période 2015-2017 | | | Objectif d'état écologique | | Objectif d'état chimique (ss ubi) | |
|-----------|---|---------|-------------------|---------------|------------------------------|----------------------------|----------|-----------------------------------|-----------|
| | | | Etat écologique | Etat chimique | Etat chimique (ss ubiquiste) | Objectif | Echéance | Objectif | Echéances |
| FRGR0436 | LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE | MEN | 3 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0437 | LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD | MEN | 5 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0438a | LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON | MEN | 4 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0438b | LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS | MEN | 4 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0438c | LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 4 | 2 | 2 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0439 | LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 3 | 2 | 2 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0440 | LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 4 | 0 | 0 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0442 | LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 4 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0443a | L'ARGENTON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NUEL-SUR-ARGENT | MEN | 3 | 2 | 2 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0443b | L'ARGENTON DEPUIS NUEL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 5 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0444 | LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 3 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0445 | LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU | MEN | 4 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2027 |
| FRGR0446 | LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 5 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR0447 | LA BRIANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE | MEN | 4 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR1527 | LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON | MEN | 3 | 0 | 0 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR1923 | LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 5 | 0 | 0 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR1951 | LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 5 | 0 | 0 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR1966 | LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON | MEN | 5 | 0 | 0 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR1988 | LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 4 | 0 | 0 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR1993 | LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON | MEN | 5 | 0 | 0 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2005 | LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 4 | 0 | 0 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2044 | LA MOTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 4 | 0 | 0 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2045 | LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 5 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2054 | LA SCIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 5 | 0 | 0 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2057 | LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 5 | 0 | 0 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2060 | LA MADOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 5 | 2 | 2 | BE | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2080 | L'ETANG PETREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 5 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2082 | L'OUERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 3 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2084 | LA LOSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 4 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2104 | LES RUAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON | MEN | 5 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2115 | LA PETIT MAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE DU NORD | MEN | 5 | 2 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2125 | LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 4 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |
| FRGR2157 | LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET | MEN | 4 | 3 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = données indisponibles, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

| Code ME | Libellé ME | Type ME | Période 2015-2017 | | Objectif d'état écologique | | Objectif d'état chimique (ss ubiquiste) | |
|---------|-------------------|---------|-------------------|---------------|----------------------------|----------|---|-----------|
| | | | Etat écologique | Etat chimique | Objectif | Echéance | Objectif | Echéances |
| FRGL140 | RETENUE DU CEBRON | MEFM | 4 | 2 | OMS | 2027 | BE | 2021 |

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = informations insuffisantes, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

| Code ME | Libellé ME | Période 2015-2017 | | Objectif d'état quantitatif | | Objectif d'état chimique | |
|---------|--|-------------------|------------------|-----------------------------|----------|-------------------------------|--------------|
| | | Etat chimique | Etat quantitatif | Objectif | Echéance | Objectif | Echéance |
| FRGG032 | Bassin versant du Thoué | 2 | 2 | BE | 2015 | BE | 2015 |
| FRGG064 | Calcaires et marnes de l'infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs | 2 | 2 | BE | 2015 | BE | 2015 |
| FRGG065 | Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thouet libres | 3 | 2 | BE | 2015 | BE | 2027 |
| FRGG067 | Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien | 2 | 2 | BE | 2015 | BE | 2015 |
| FRGG072 | Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou libres | 3 | 3 | BE | 2021 | OMS (Pest) Bon état (Nitr) | 2027 2033 |
| FRGG073 | Calcaires captifs du Jurassique supérieur sud bassin parisien | 2 | 2 | BE | 2015 | BE | 2015 |
| FRGG082 | Calcaires du jurassique supérieur de l'anticlinal Loudunais libres | 3 | 3 | BE | 2015 | BE | 2027 |
| FRGG083 | Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres | 3 | 2 | BE | 2015 | BE | 2027 |
| FRGG087 | Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre | 3 | 3 | BE | 2015 | BE | 2027 |
| FRGG095 | Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine libres | 3 | 2 | BE | 2015 | BE | 2027 |
| FRGG120 | Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs | 2 | 2 | BE | 2015 | BE | 2015 |
| FRGG130 | Calcaires du Lias du bassin parisien captifs | 2 | 2 | BE | 2015 | BE | 2015 |
| FRGG142 | Sables et gres du Cenomanien captif | 2 | 2 | BE | 2015 | BE | 2015 |
| FRGG146 | Sables et gres du Cenomanien libre Maine et Haut-Poitou | 3 | 3 | BE | 2021 | BE | 2021 |

Etat : 2 = Bon état, 3 = état médiocre

Tableaux : États et objectifs écologiques des masses d'eau superficielles, « plan d'eau » et souterraines du bassin du Thouet (données EdL SDAGE 2019 /SAGE)

- Historique

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE Thouet a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE, par la cellule d'animation ; document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du bassin a été élaboré et validé en séance plénière le 1^{er} juin 2016.

Les membres de la CLE ont poursuivi l'élaboration du SAGE en validant le scénario tendanciel le 26 juin 2018, puis les scénarios alternatifs le 27 juin 2019 et enfin la stratégie du SAGE le 20 février 2020. L'année 2021 a été consacrée à la rédaction des documents du SAGE (PAGD, Règlement, Évaluation environnementale).

Le projet de SAGE validé par la CLE a été soumis à l'avis des personnes publiques associées puis à enquête publique.

Suite à la procédure d'enquête publique, la CLE a adopté la version finale du SAGE lors de la séance plénière du 29 juin 2023. Suite à cette adoption, l'arrêté inter-départemental portant approbation du SAGE a été cosigné le 18 août 2023, par M^{me} la Préfète des Deux-Sèvres, M. le Préfet du Maine-et-Loire et M. le Préfet de la Vienne. **Cet arrêté acte le début de la mise en œuvre du SAGE.**

Au travers le SAGE, les membres de la CLE ont identifié 4 grands enjeux déclinés en 12 objectifs traduisant les moyens ou les résultats à atteindre.

Rétablissement de l'équilibre quantitatif

La thématique quantitative est centrale sur le bassin versant du Thouet, en raison du fort déséquilibre entre les besoins en eau et les ressources. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 2 objectifs :

- Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
- Encourager des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Amélioration de la qualité des eaux

La qualité des eaux sur le bassin du Thouet est dégradée. Cette mauvaise qualité des eaux est une contrainte, autant pour l'atteinte du bon état des masses d'eau, que pour l'alimentation en eau potable du bassin. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 4 objectifs :

- Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
- Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
- Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents



Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

La restauration et la protection des milieux aquatiques et humides participent à la restauration de l'équilibre quantitatif ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des eaux. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 5 objectifs :

- Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
- Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
- Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides et la biodiversité
- Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Gouvernance du SAGE et mise en œuvre des mesures de communication

La gouvernance du SAGE est un enjeu phare pour s'assurer de la bonne appropriation des enjeux, de la mise en œuvre des dispositions et de l'adéquation des moyens par les maîtrises d'ouvrage publiques et privées et les partenaires du SAGE.

- Mettre en œuvre efficacement le SAGE

De façon plus transversale, la CLE a également décidé de poursuivre à travers le SAGE les objectifs environnementaux suivants :

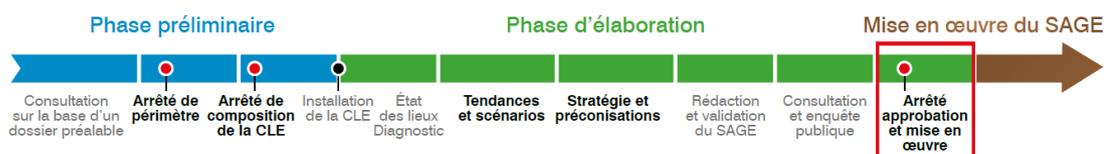
- Atteindre et maintenir durablement le bon état des eaux pour toutes les masses d'eau
- Respecter les objectifs de qualité d'eau à destination de la consommation humaine
- Reconquérir la qualité des eaux de baignade en cours d'eau ;

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau suivant :

| | | |
|-------------|----------------------|---|
| 2009 | Février à avril | Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet. |
| 2010 | 26 juillet 2010 | Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE |
| | 20 décembre | Arrêté de périmètre du SAGE Thouet |
| 2011 | 14 octobre | Arrêté de composition de la CLE |
| 2012 | 31 janvier | 1^{ère} réunion de la CLE : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo). |
| | juillet | Recrutement d'une cellule d'animation. |
| | 4 décembre | 2^{ème} réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau. |
| 2013 | 15 et 16 mai | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial. |
| | 12 juin | 3^{ème} réunion de la CLE : 1 ^{er} bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires. |
| 2014 | 16 janvier | 4^{ème} réunion de la CLE : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet. |
| | 30 septembre | 5^{ème} réunion de la CLE : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau |
| | 9 décembre | 6^{ème} réunion de la CLE : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ». |
| 2015 | 24 et 25 mars | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial. |
| | 15 avril | 7^{ème} réunion de la CLE : Validation de l'état initial du SAGE et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021. |
| | 29 septembre | 8^{ème} réunion de la CLE : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE. |
| 2016 | 27 et 28 janvier | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE. |
| | 4 février | 9^{ème} réunion de la CLE : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI. |
| | 29 mars | Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE. |
| | 1 ^{er} juin | 10^{ème} réunion de la CLE : Validation du diagnostic du SAGE . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton. |
| 2017 | 8 mars | 11^{ème} réunion de la CLE : Élection 1 ^{ère} Vice-Président, Avis COPIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton ; Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones |

| | | |
|-------------|--------------------|--|
| | | humides. |
| | 17 mai | 12^{ème} réunion de la CLE : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI. |
| | 10 octobre | 13^{ème} réunion de la CLE : Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ». |
| | 15 novembre | Arrêté de renouvellement de la CLE |
| | 4 décembre | Installation nouvelle CLE (14^{ème} réunion) : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE |
| 2018 | 27 et 28 mars | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel. |
| | 4 avril | 15^{ème} réunion de la CLE : Avis programme Re-Sources Fontaine du Son. Bilan commissions thématiques SAGE (scénario tendanciel). |
| | 26 juin | 16^{ème} réunion de la CLE : Validation du scénario tendanciel du SAGE. |
| | 15 et 16 octobre | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la construction des scénarios alternatifs. |
| 2019 | 4 avril | 17^{ème} réunion de la CLE : Validation note d'ambition de la CLE. Avis CTMA de la Dive. Validation inventaires zones humides. |
| | 27 juin | 18^{ème} réunion de la CLE : Validation des scénarios alternatifs du SAGE. |
| | 26 septembre | 19^{ème} réunion de la CLE : Positionnement sur les premières orientations stratégiques du SAGE. |
| | 10 octobre | 20^{ème} réunion de la CLE : Validation de la feuille de route de la CLE. Validation inventaires zones humides. |
| | 7 novembre | Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition de la stratégie du SAGE |
| 2020 | 27 janvier | 21^{ème} réunion de la CLE : Prévalidation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Thouaret. |
| | 20 février | 22^{ème} réunion de la CLE : Validation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Cébron et Thouarsais-Seneuil. |
| 2021 | 28 janvier | 23^{ème} réunion de la CLE : Réinstallation de la CLE (élections) |
| | 8 juin | 24^{ème} réunion de la CLE : Avis projet SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027. Validation inventaires zones humides |
| | 21 juin | Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour analyse des projets de rédactions des dispositions et règles du SAGE |
| | 14 décembre | 25^{ème} réunion de la CLE : Présentation du projet de SAGE. |
| 2022 | 15 février | 26^{ème} réunion de la CLE : Validation du projet de SAGE. Avis CT Cadorie. |
| | 22 juin | 27^{ème} réunion de la CLE : Avis projet programme actions ZPAAC Lutineaux. |
| | 28 septembre | 28^{ème} réunion de la CLE : Validation démarche HMUC Thouet (étude, chargé de mission). |
| | 8 novembre | 29^{ème} réunion de la CLE : Validation modification projet SAGE et engagement enquête publique. |
| 2023 | 3 mars | 30^{ème} réunion de la CLE : Avis demande report atteinte VP (OUGC TTA) |
| | 26 juin | 31^{ème} réunion de la CLE : Adoption du SAGE. Avis PDPG 49. |
| | 18 août | Approbation du SAGE par arrêté inter-départemental |
| | 7 novembre | 32^{ème} réunion de la CLE : Modification des règles de fonctionnement de la CLE. Validation inventaires zones humides. |
| | 22 décembre | Arrêté de renouvellement de la CLE |

Les étapes de l'élaboration du SAGE



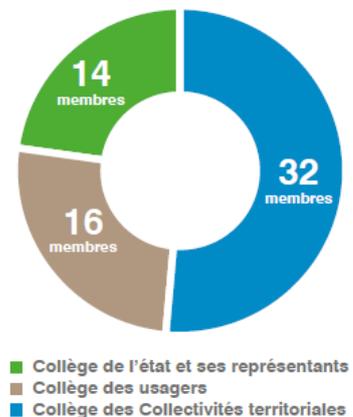
- Commission Locale de l'eau

Instaurée fin 2011, la CLE du SAGE Thouet a été renouvelée une première fois fin 2017 et a fait l'objet de plusieurs arrêtés modificatifs de sa composition par Madame la Préfète des Deux-Sèvres. Le 7^{ème} arrêté modificatif a été pris le 26 mai 2023.

Suite au renouvellement de la CLE fin 2017, M. CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, a été reconduit dans ses fonctions de Président de CLE lors de la réunion d'installation de la CLE renouvelée le 4 décembre 2017 puis lors de la séance du 28 janvier 2021 (recomposition partielle de la CLE).

Lors de la séance plénière du 28 janvier 2021, M. Éric MOUSSERION, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, a été élu 1^{ère} Vice-Président de la CLE et M. Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, a été élu 2nd Vice-Président de la CLE.

Renouvelée tous les 6 ans, le mandat des membres de la CLE est arrivé à son terme le 15 novembre 2023. La Préfecture des Deux-Sèvres a engagé la procédure de renouvellement de la CLE et l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet a été pris le 22 décembre 2023 (cf. annexe 1). La séance de réinstallation de la CLE est prévue en février 2024.



- Structures porteuses et cellule d'animation

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée en 2023 de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet et responsable de la cellule d'animation (1 ETP),
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE puis animateur SAGE (0,6 ETP de janvier à septembre puis 1 ETP de septembre à décembre),
- Yassine ENNABO, chargé de mission HMUC (1 ETP),
- Lydie OGERON, assistante administrative (0,34 ETP).

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

| Réunions | Nombre de participants par collègue | | | Ordre du jour | Principales discussions, conclusions ou décisions |
|--|-------------------------------------|---------------------|---------------------|--|--|
| | Collectivités | Usagers | État | | |
| Réunion du Bureau de la CLE du 21 février 2023 | 6/8 | 2/4 | 3/4 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation Enquête publique SAGE 2. Informations HMUC Thouet 3. Demande OUGC TTA : atteinte volumes prélevables 4. Rapport activité 2022 de la CLE 5. Informations et questions diverses | <ul style="list-style-type: none"> - Échanges sur les modalités d'organisation de l'enquête publique du SAGE - Préparation de l'avis de la CLE sur la demande du report de l'atteinte des volumes prélevables - Projet du rapport d'activité de la CLE - Préparation de la prochaine séance de la CLE |
| Séance de la CLE du 3 mars 2023 | 11/32 | 7/16 + 2 mandats | 5/14 + 4 mandats | <ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022 2. Organisation et modalités de l'enquête publique du SAGE Thouet 3. Avis demande OUGC TTA – report de la date d'atteinte des volumes prélevables 4. Validation du rapport d'activité de la CLE 5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques du Thouaret 6. Information : Lancement étude HMUC Thouet 7. Informations et questions diverses | <ul style="list-style-type: none"> - Échanges sur les modalités d'organisation de l'enquête publique du SAGE - Avis réservé sur la demande de report de la date d'atteinte des volumes prélevables fixée dans l'AUP de l'OUGC TTA - Validation du rapport d'activité 2022 de la CLE - Point d'information lancement étude HMUC |

| | | | | | |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|--|---|
| Réunion du Bureau de la CLE du 5 mai 2023 | 5/8 | 4/4 | 4/4 | 1. Analyse du procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête publique | - Analyse des observations retranscrites dans le PV de synthèse et validation des réponses apportées à la commission d'enquête |
| Séance de la CLE du 29 juin 2023 | 12/32 + 7 mandats | 10/16 + 2 mandats | 7/14 + 6 mandats | 1. Validation du compte rendu de la CLE du 3 mars 2023 2. Validation finale du SAGE – Modifications suite à l'enquête publique 3. Avis sur le PDPG 49 (FDPPMA 49) 4. Informations étude HMUC 5. Informations et questions diverses | - Adoption du SAGE Thouet - Validation de la déclaration de la CLE conformément au code de l'environnement (L. 122-9-1-2°) - Avis favorable assorti de recommandations/points de vigilance sur le projet de PDPG 49 - Point d'avancement étude HMUC |
| Réunion du Bureau de la CLE du 4 octobre 2023 | 6/8 | 2/4 | 2/4 | 1. Avis CT cadre Eaux de Vienne SIVEER 2. Règles de fonctionnement de la CLE 3. Renouvellement de la CLE (calendrier, désignation, ...) 4. Préparation séance de la CLE 5. Informations et questions diverses | - Avis favorable avec recommandations sur le projet de CT cadre du syndicat Eaux de Vienne SIVEER - Échanges sur les propositions de modifications des règles de fonctionnement de la CLE à soumettre à la CLE |
| Séance de la CLE du 7 novembre 2023 | 15/32 + 6 mandats | 11/16 + 3 mandats | 5/14 + 4 mandats | 1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 juin 2023 2. Modification des règles de fonctionnement de la CLE 3. Validation des inventaires « zones humides » - CASVL | - Validation des modifications des règles de fonctionnement de la CLE - Validation des inventaires zones humides de 23 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - Point d'avancement étude HMUC |

- | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | | | <ol style="list-style-type: none">4. Présentation du bilan intermédiaire du programme Re Sources Thouarsais/Seneuil – SEVT5. Informations étude HMUC6. Point renouvellement de la CLE7. Informations et questions diverses | |
|--|--|--|--|---|--|

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



- « Finalisation de l'élaboration et approbation du SAGE Thouet »

Suite à la validation de la stratégie le 20 février 2020 et afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, les bureaux d'études ANTEA / SCE / Fabrique Participative ont été mandatés pour accompagner la CLE dans la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement du SAGE ainsi que pour la réalisation de l'Évaluation environnementale.

Cette prestation a été lancée le 4 janvier 2021 et s'est poursuivie jusqu'à l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

La version du projet de SAGE validée par la CLE le 8 novembre 2022, suite à la consultation des assemblées (personnes publiques associées), a été soumise à procédure d'enquête publique.

L'enquête publique relative à l'approbation du SAGE s'est déroulée du 20 mars au 20 avril 2023. Au terme de cette procédure, la commission d'enquête a rendu le 20 mai 2023 un avis favorable sur le projet de SAGE Thouet.

Suite à l'avis favorable de la commission et la prise en compte des observations émises par le public, la CLE du SAGE Thouet a adopté, lors de sa séance du 29 juin 2023, la version finale du SAGE.

Le 18 août 2023, l'arrêté inter-départemental portant approbation du SAGE Thouet a été cosigné par M^{me} la Préfète des Deux-Sèvres, M. le Préfet du Maine et Loire et M. le Préfet de la Vienne. Cet arrêté actant le début de la mise en œuvre du SAGE.

- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2023

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé et entré en phase de mise en œuvre.** Avant son approbation, la CLE ne peut formuler d'avis formel sur la compatibilité du projet avec le SAGE ; toutefois au cours de l'élaboration du SAGE, certains dossiers ont tout de même été portés à la connaissance de la CLE.

Les dossiers transmis à la CLE en 2023 et ayant fait l'objet d'un courrier réponse sont :

- **6 janvier 2023** : « Projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Bressuire-Rhéas dans le cadre de l'irrigation du golf de Bressuire » transmis par la DDT 79
- **30 janvier 2023** : « OUGC TTA – Demande d'évolution de la date d'atteinte des volumes prélevables, délivrée par arrêté préfectoral interdépartemental du 31 mars 2016 portant AUP du bassin Thouet-Thouaret-Argenton » transmis par la DDDT 79

- **20 février 2023** : « Régularisation des plans d'eau situés au lieu-dit la Coltière à Secondigny » transmis par la DDT 79
- **24 février 2023** : « Régularisation d'un forage domestique en forage d'irrigation sur la commune de Borcq-sur-Airvault » transmis par la DDT 79
- **30 mars 2023** : « Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles 49 (PDPG 49) » transmis par la FDPPMA 49
- **29 juin 2023** : « Réhabilitation et renforcement du poste de relevage du bac sur le système d'assainissement de Thouars » transmis par la DDT 79
- **27 septembre 2023** : « Demande d'autorisation temporaire autorisant des prélèvements hivernaux en vue de remplir un plan d'eau – commune d'Amailloux » transmis par la DDT 79
- **2 octobre 2023** : « Demande d'ouverture sablières Thouarsais » transmis par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

- Avis sur les projets de contrats territoriaux

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leurs présentations au conseil d'administration de l'Agence de l'eau.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Une fois le SAGE approuvé, l'avis de la CLE porte sur la compatibilité du projet de CT avec le SAGE.

Le 4 octobre 2023, un avis favorable a été émis sur le projet de Contrat cadre 2024-2029 porté par le Syndicat Eaux de Vienne SIVEER assorti de recommandations.

De plus, afin d'informer la CLE sur l'avancement des CT portés sur le territoire, des bilans intermédiaires sont présentés en séance par les porteurs de contrats. En 2023, les CT ci-dessous ont fait l'objet d'une présentation en CLE :

- **Séance du 3 mars 2023** : Bilan intermédiaire du programme d'actions du **CT milieux aquatiques du Thouaret** porté par la Syndicat Intercommunal du bassin du Thouaret
- **Séance du 7 novembre 2023** : Bilan intermédiaire du programme d'action du **CT Re Sources Thouarsais/Seneuil** porté par le Syndicat des Eaux du Val du Thouet

- Étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) Thouet

Le bassin du Thouet a été retenu dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'État et L'Agence de l'eau pour la réalisation d'étude HMUC.

Ainsi le bureau d'études ANTEA (+ sous-traitant : Rive) a été mandaté pour accompagner la CLE dans la réalisation de cette étude. Celle-ci a été engagée en janvier 2023.

Les instances de suivi de cette étude sont la CLE et le Bureau de la CLE. Un comité technique a également été constitué pour le suivi des travaux.

En 2023, les membres du Bureau de la CLE et du comité technique, formant le comité technique élargi, se sont réunis à plusieurs reprises :

- **25 avril 2023** : Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'étude. Délimitation des unités de gestion cohérentes
- **14 juin 2023** : Atelier de méthode « Milieux Aquatiques »
- **15 juin 2023** : Atelier de méthode « Hydro(géo)logie et Climat »
- **27 septembre 2023** : Atelier de méthode « Usages »

Des réunions spécifiques sur des problématiques locales ont également été organisées (secteur Dive du Nord).

Enfin des points réguliers sont faits en CLE pour informer de l'avancement des travaux.

Pour compléter la mission confiée aux bureaux d'études, la CLE a également validé le recrutement d'un chargé de mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE. Ainsi Yassine ENNABO a intégré la cellule d'animation du SAGE le 23 janvier 2023, en tant que chargé de mission HMUC.

3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

- Suivi des inventaires « zones humides » sur le bassin du Thouet

Ces dernières années, plusieurs collectivités du bassin se sont engagées dans des démarches d'inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des

plans d'eau a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Sur la période 2020-2023, des inventaires ont été réalisés sur 23 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». Ces inventaires de connaissance ont été validés par la CLE lors de la séance du 7 novembre 2023.

- Suivi des Contrats Territoriaux

Plusieurs contrats territoriaux (CT) sont actuellement portés sur le bassin du Thouet (milieux aquatiques, pollutions diffuses, ...). Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, comité technique, groupe de travail, ...) :

- Programme Re-Sources des captages du Thouarsais et de Seneuil
- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Programme Re-Sources des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie
- Contrat Territorial du Thouet volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de l'Argenton volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial du Thouaret volet milieux aquatiques

- Schémas Départementaux de l'eau de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire

Les Conseils Départementaux de la Vienne, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres se sont engagés dans la définition de schémas départementaux eau pouvant traiter de nombreuses thématiques : ressources, assainissement, AEP, milieux, ...

Le SAGE Thouet est associé aux différents travaux d'élaboration ou de mise en œuvre de ces schémas et la cellule d'animation participe aux différents comités mis en place.

- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

- Autres réunions suivies par la cellule d'animation (liste non exhaustive)

- 12/01/2023** : Journée technique – BRGM région PdL
- 26/01/2023** : Atelier PNR Gâtine
- 27/01/2023** : Comité d'orientation OUGC TTA
- 30/01/2023** : Comité de pilotage CT Thouet
- 09/02/2023** : Réunion réseau mutualisation outils information – EPTB Sèvre Nantaise
- 28/02/2023** : Webinaire étude étiage DREAL PdL
- 03/03/2023** : Comité ressource eau 86
- 08/03/2023** : Réunion PLUi Agglomération du Choletais
- 09/03/2023** : Comité technique Schéma Gestion Ressource Eau 49
- 14/03/2023** : Journée TMR 79
- 24/03/2023** : Visio PAR Nitrates Nouvelle-Aquitaine
- 27/03/2023** : Comité de pilotage Re Sources SECO
- 28/03/2023** : Comité ressource eau 79
- 30/03/2023** : Sysma Day (mutualisation EPTB Sèvre Nantaise)
- 07/04/2023** : Atelier Schéma Gestion Ressource Eau 49
- 12/04/2024** : Comité technique CT Argenton
- 12/05/2023** : Réunion PLUi CA Saumur Val de Loire
- 15/05/2023** : Comité ressource eau 49
- 23 et 25/05/2023** : Webinaire AELB – HMUC
- 25/05/2023** : Comité technique CT Thouet
- 06 et 07/06/2023** : Journée AELB réseau SAGE
- 12/06/2023** : Comité ressource eau 86
- 19/06/2023** : Comité de pilotage Re Sources Cébron
- 21/06/2023** : Comité de pilotage CT Thouet
- 22/06/2023** : Grand Conseil PNR Gâtine
- 11/07/2023** : Comité ressource eau 86
- 08/08/2023** : Comité ressource eau 79
- 09/08/2023** : Visio comité ressource eau 49
- 06/09/2023** : Réunion PDPG 79
- 20/09/2023** : Comité technique CT Argenton
- 28/09/2023** : Réunion PLUi Agglomération du Choletais
- 04/10/2023** : Comité de pilotage CT Thouaret
- 04/10/2023** : Comité de pilotage CT Argenton
- 12/10/2023** : Réunion PDPG 79
- 16/10/2023** : Comité de pilotage ZPAAC Lutineaux
- 17/10/2023** : Comité technique CT Re Sources Fontaine de Son
- 25/10/2023** : Comité de pilotage CT Thouet
- 13/11/2023** : Comité de pilotage CT Re Sources Cadorie
- 14/11/2023** : Comité de pilotage CT Re Sources Thouarsais/Seneuil
- 21/11/2023** : Assemblée des acteurs de l'eau Nouvelle-Aquitaine
- 28/11/2023** : Réunion réseau suivi qualité eau département 79
- 08/12/2023** : Comité de pilotage CT Re Sources Fontaine de Son
- 11/12/2023** : Comité ressource eau 79
- 12/12/2023** : Réunion groupe acteurs Pays de la Loire – données eau
- 12/12/2023** : Comité biodiversité Pays de la Loire
- 18/12/2023** : Visio comité technique CT Re Sources Cébron

4. Actions de communication 2023

- La lettre d'information du SAGE

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en novembre et diffusé aux 169 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

- Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 (www.sagethouet.fr). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (cf. annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).

- Observatoire du bassin du Thouet

Les cours d'eau du bassin du Thouet font l'objet de suivis réguliers afin d'évaluer la qualité des eaux superficielles du bassin. Les résultats de ces analyses, réalisées par divers acteurs, sont généralement centralisés dans des bases de données nationales difficilement accessibles pour le grand public.

Pour faciliter l'accès à ces informations, un observatoire de la qualité des eaux des rivières du bassin a été mis en ligne sur le site internet du SAGE en 2020.

Cet outil, conçu par l'EPTB de la Sèvre Nantaise, avec lequel un partenariat a été mis en place, permet de retrouver des informations sur les paramètres : Nitrates, Phosphores, Carbone Organique Dissous et Pesticides mesurés au niveau des différentes stations de suivis présentes sur le territoire.

Cet observatoire est actualisé régulièrement afin d'avoir les données les plus récentes possibles. De nouveaux paramètres pourront dans le futur être intégrés à l'observatoire.

Observatoire du bassin du Thouet : <http://www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin.html>



5. Budget et financement de l'année 2023

Le SAGE est cofinancé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et la région Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur Val de Loire sollicitent une participation financière de l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires (conventions de partenariat).

Pour l'année 2023, les dépenses se sont élevées à **343 835,78 €** (vote du compte administratif 2023 lors du comité syndical du SMVT du 27 mars 2024). Les dépenses principales étant :

- Animation : 136 729,99 € (charges de personnel)
- Communication : 2 934,32 €
- Études : 121 384,20 € :
 - Étude rédaction SAGE : 15 456 €
 - Étude HMUC : 105 928,20 €

(Compte administratif 2023 détaillé en annexe 5)

Financiers :



Financé par



6. Analyse – bilan – perspectives

- Bilan 2023

L'année 2023 a permis de finaliser les travaux d'élaboration et a vu la CLE adopter la version finale du SAGE lors de la séance du 29 juin 2023. Le SAGE Thouet a ensuite été approuvé par arrêté inter-départemental le 18 août 2023 actant ainsi le début de sa mise en œuvre.

L'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) a également été lancée en janvier 2023 conformément au souhait des membres de la CLE.

Comme les années précédentes, les actions de communication ont été renouvelées avec la diffusion de la lettre d'information du SAGE et l'actualisation du site internet.

À noter également le renouvellement de la CLE au cours de l'année avec la prise de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet le 22 décembre 2023

- Perspectives 2024

- Mise en œuvre du SAGE

Suite à l'approbation du SAGE et les premiers mois de sa mise en œuvre, les membres de la CLE vont s'attacher à suivre l'application opérationnelle des orientations et dispositions du SAGE et s'assurer, entre autres, de la concordance des politiques d'aménagement, des projets et des programmes d'actions avec le SAGE.

L'étude HMUC du bassin du Thouet lancée en janvier 2023 va se poursuivre tout au long de l'année 2024. L'analyse des différents volets devant permettre de caractériser le fonctionnement de la ressource en prenant en compte les besoins des milieux et ceux des usages dans un contexte de changement climatique.

À noter également une réflexion sur la construction du tableau de bord du SAGE.

- Communication

La communication du SAGE sera requestionnée, les membres de la CLE souhaitant que celle-ci soit développée afin de permettre l'appropriation du SAGE et les grandes notions fondamentales de la gestion de l'eau.

Un travail sur l'élaboration du plan de communication du SAGE va être lancé.

PAGD et Règlement SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html> (onglet « SAGE Thouet – Adopté »)



7. Annexes

Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet (Arrêté préfectoral du 22 décembre 2023)


**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
service Eau et Environnement

Arrêté préfectoral
portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le livre II Titre Ier du Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 18 octobre 2023 portant nomination de Monsieur Patrick VAUTIER, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 du Préfet de la Région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine et Loire, Deux-Sèvres, Vienne) du 20 décembre 2010 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet et chargeant le préfet des Deux-Sèvres du suivi de l'élaboration du SAGE pour le compte de l'Etat;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet modifié par arrêtés préfectoraux des 4 décembre 2017, 18 octobre 2018, 15 mars 2019, du 18 décembre 2020, du 26 octobre 2021, du 7 septembre 2022 et du 26 mai 2023;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

1/5

Considérant qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, le mandat des membres désignés par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 modifié susvisé est arrivé à son terme et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Composition de la Commission Locale de l'Eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet est arrêté comme suit:

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Représentant du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :
Monsieur Emmanuel CHARRE, Conseiller régional

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :
Monsieur André MARTIN, Vice-président du Conseil régional

Représentant du Conseil Départemental de la Vienne :
Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Vice-président du Conseil départemental

Représentant du Conseil Départemental de Maine et Loire :
Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

Représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du Conseil départemental
Madame Esther MAHIET-LUCAS, Vice-présidente du Conseil départemental

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :
Monsieur Philippe GARANGER, Maire de Cuhon
Madame Evelyne VALENÇON, Maire de Craon
Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay

Communauté de Communes du Pays Loudunais :
Monsieur Bruno LEFEBVRE, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :
Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire de Saint-Loup-Lamairé
Monsieur Johann BARANGER, Maire de Saint Pardoux-Soutiers
Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au maire de Bressuire

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :
Monsieur Pascal LAGOGUEE, Vice-président

Communauté de Communes du Thouarsais :
Madame Maryline GELEE, Vice-présidente

2/5

Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet :
Madame Monique NOLOT, Vice-présidente
Communauté de Communes Val de Gâtine :
Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :
Monsieur Philippe ALBERT, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

Monsieur Luc JOURDAIN, Adjoint au maire du Puy-Notre-Dame
Monsieur Benoit PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon
Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire :
Monsieur Eric MOUSSERION, Vice-président
Communauté d'Agglomération du Choletais :
Monsieur Dominique SECHET, Conseiller délégué

Représentant du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :
Monsieur Michel PONCHANT

Représentant du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :
Monsieur Olivier CUBAUD, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret :
Monsieur Gérard GIRET, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :
Monsieur Germain GIROUARD, Vice-président

Représentant du Syndicat d'Eau du Val du Thouet :
Monsieur Patrice THOMAS, Vice-président

Représentant du Syndicat du Val de Loire :
Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

Représentant du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :
Monsieur Didier VOY, Vice-président

Représentant de la Société publique locale des Eaux du Cébron :
Monsieur Bruno BILLEROT, Administrateur

Représentant du Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :
Monsieur Édouard RENAUD, Vice-président

Représentant du Syndicat du Centre-Ouest :
Monsieur Dominique MEEN, Vice-président

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat des forestiers privés en Poitou-Charentes ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association la sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes nature ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des irrigants Aquanide ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion des étangs du Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Agro-Bio des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des irrigants réalimentés par les barrages des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Bocage pays branché ou son représentant.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, Coordinatrice du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame la Préfète des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de la Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Monsieur le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Vienne ou son représentant.

Article 2 - Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 – Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Article 4 - Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Vienne et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

NIORT, le 22 DEC. 2023

pour la Prêfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Patrick VAUTIER

Annexe 2 : Objectifs, orientations et dispositions du projet de SAGE

| Objectifs | Orientations | N° | Dispositions |
|---|--|----|---|
| Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique | Mettre en place une gestion quantitative durable | 1 | Encadrer les prélèvements sur le périmètre du SAGE |
| | | 2 | Réaliser une étude HMUC sur l'ensemble du bassin |
| | | 3 | Adapter les objectifs de gestion des ressources en eau |
| | | 4 | Engager une réflexion pour l'élaboration d'un PTGE sur le périmètre |
| | | 5 | Préciser les modalités de mise en œuvre des stockages d'eau pour l'irrigation |
| | | 6 | Conforter le suivi des prélèvements d'eau sur le bassin |
| Objectif 2 : Encourager des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau | Économiser l'eau | 7 | Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux AEP |
| | | 8 | Engager des programmes d'économie d'eau dans les collectivités |
| | | 9 | Engager des programmes d'économie d'eau dans l'industrie et l'artisanat |
| | | 10 | Encourager une modification des pratiques culturales permettant d'économiser les ressources en eau |
| Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint | Lutter contre la pollution agricole par les nitrates et les produits phytosanitaires | 11 | Consolider et diffuser des informations sur la gestion quantitative et les impacts du changement climatique |
| | | 12 | Accompagner les exploitations agricoles dans une amélioration des pratiques en matière de fertilisation et traitement phytosanitaire |
| | | 13 | Mettre en œuvre et pérenniser une animation des actions de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole |
| | | 14 | Sensibiliser les opérateurs agricoles |
| | | 15 | Créer des réseaux expérimentaux et partager les bonnes pratiques |
| | | 16 | Soutenir l'agriculture et développer des filières respectueuses de l'environnement |
| | | 17 | Encourager les communes à s'engager dans des démarches Zéro Phyto |
| | | 18 | Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques en matière d'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des jardins |
| Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif | Lutter contre les pollutions domestiques | 19 | Élaborer et/ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement |
| | | 20 | Intégrer les zonages d'assainissement dans les documents d'urbanisme |
| | | 21 | Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement et fiabiliser la collecte des eaux usées |
| | | 22 | Évaluer la sensibilité des masses d'eau vis-à-vis du phosphore issu de l'assainissement collectif |
| | | 23 | Contrôler et mettre en conformité en priorité les installations d'assainissement autonome |
| | | 24 | Limitier les eaux de ruissellement en zone urbaine |
| | Limitier les transferts de polluants dans les milieux aquatiques | 25 | Éviter, réduire et compenser la dynamique d'imperméabilisation en zone urbaine |
| | | 26 | Identifier et protéger les éléments paysagers limitant le ruissellement et l'érosion sur les bassins prioritaires |
| | | 27 | Élaborer et/ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable |
| | | 28 | Actualiser les DUP des captages destinés à l'alimentation en eau potable |
| Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante | Gérer durablement les ressources destinées à l'alimentation en eau potable | 29 | Élaborer un schéma de gestion de la nappe de l'Infra Toarcien à réserver à l'eau potable |
| | | 30 | Communiquer sur les implications de la détérioration de la qualité des eaux sur la ressource |
| | | 31 | Identifier et inventorier les éléments stratégiques du bocage pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques |
| Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents | Préserver la qualité des eaux de la retenue du Cébron | 32 | Protéger les éléments bocagers stratégiques dans les documents d'urbanisme |
| | | 33 | Éviter, réduire et compenser la destruction des éléments bocager stratégiques sur le bassin du Cébron |
| | | 34 | Limitier la divagation des animaux d'élevage sur le bassin versant du Cébron |
| | | 35 | Évaluer l'impact des plans d'eau dans le bassin du Cébron |
| | | 36 | Reconquérir durablement la qualité des eaux au niveau des captages prioritaires et sensibles |
| | | 37 | Renforcer l'animation et le portage politique des actions au niveau des captages prioritaires et sensibles |
| | | 38 | Proposer un classement en ZPAAC pour les captages les plus dégradés |
| Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour améliorer les fonctionnalités | Améliorer l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau | 39 | Améliorer et diffuser les connaissances concernant la qualité des eaux du bassin |
| | | 40 | Assurer une information sur le développement des cyanobactéries sur le bassin |
| Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité | Améliorer la connaissance et la gestion du Marais de la Dive | 41 | Restaurer et entretenir les cours d'eau et les milieux aquatiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE |
| | | 42 | Réduire les impacts de l'abreuvement des animaux d'élevage dans les cours d'eau |
| | | 43 | Prioriser les interventions en matière de restauration de la continuité écologique |
| | | 44 | Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire |
| | | 45 | Respecter les débits réservés au droit des ouvrages |
| | | 46 | Coordonner la gestion des vannages |
| | | 47 | Suivre et faire partager les retours d'expérience en matière de restauration de l'hydromorphologie et de rétablissement de la continuité écologique |
| Objectif 9 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides et la biodiversité | Améliorer la connaissance des zones humides | 48 | Élaborer un projet global de gestion du Marais de la Dive |
| | | 49 | Restaurer et entretenir une ripisylve fonctionnelle et réduire les impacts des plantations de peupliers sur les berges des cours d'eau et canaux |
| | | 50 | Inventorier les zones humides à l'échelle des communes ou de leurs groupements |
| | Restaurer, gérer et protéger les zones humides | 51 | Constituer et animer un groupe de travail sur les zones humides et les milieux aquatiques |
| | | 52 | Suivre les actions de gestion et de restauration des zones humides à l'échelle du SAGE |
| | | 53 | Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les zones humides prioritaires |
| Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires | Identifier et préserver les têtes de bassin | 54 | Préserver les zones humides à l'échelle du territoire |
| | | 55 | Protéger les zones humides dans le cadre des projets d'aménagement |
| | | 56 | Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme |
| | | 57 | Préserver et gérer les têtes de bassin versant du SAGE |
| | | 58 | Limitier les impacts des aménagements sur les têtes de bassin du SAGE |
| | | 59 | Communiquer pour la préservation des têtes de bassin versant |

| | | | |
|---|---|--|--|
| Objectif 11 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux | Améliorer la connaissance des impacts des plans d'eau et communiquer sur les bonnes pratiques | 60 | Améliorer la connaissance des caractéristiques des plans d'eau et de leurs impacts |
| | | 61 | Communiquer sur les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur en matière de gestion des plans d'eau |
| | Réduire les impacts des plans d'eau | 62 | Mieux gérer et aménager les plans d'eau |
| | | 63 | Encadrer la régularisation et la mise en conformité des plans d'eau |
| Objectif 12 : Mettre en œuvre efficacement le SAGE | Organiser le portage de la CLE et affiner les organisations et les méthodes de travail | 64 | Consolider la position de la Commission Locale de l'Eau dans la gestion de l'eau sur le bassin |
| | | 65 | Organiser le portage de la CLE et l'animation du SAGE |
| | | 66 | Développer des stratégies opérationnelles à l'échelle des bassins versants |
| | | 67 | Instituer une commission inter-programmes au sein de la CLE |
| | Assurer une appropriation des enjeux de l'eau et des effets du changement climatique | 68 | Élaborer et mettre en œuvre le volet pédagogique du SAGE |
| | | 69 | Constituer et animer des réseaux d'acteurs pour sensibiliser sur les objectifs du SAGE |
| | | 70 | Coordonner les interventions du domaine de l'eau et de la biodiversité |
| | Assurer le portage politique de la stratégie du SAGE et intégrer les objectifs du SAGE dans plans et programmes du territoire | 71 | Faciliter la prise en compte des objectifs du SAGE par les maîtrises d'ouvrage privées et publiques sur le périmètre |
| | | 72 | S'assurer de la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les plans et programmes locaux |
| | | 73 | Assurer la coordination inter-SAGE |
| | Assurer une correspondance des moyens alloués pour décliner la stratégie du SAGE, dans le cadre des compétences locales | 74 | Se doter des moyens nécessaires à l'animation et au suivi de la politique de l'eau sur le périmètre du SAGE |
| | | 75 | Développer des approches coûts-bénéfices pour argumenter les interventions de terrain |
| 76 | | Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE | |

Annexe 3 : Lettre du SAGE novembre 2023




LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE THOUCET

Le rôle de la CLE

Composée par le Préfet des Deux-Sèvres, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet est chargée d'élaborer, de réviser et de suivre la mise en œuvre du SAGE. Cette instance, véritable « parlement local de l'eau », est composée par les acteurs du territoire (élus, associations, usagers) et les services déconcentrés de l'État.

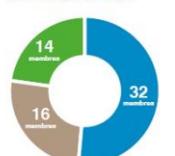
Instaurée en 2012, la CLE du SAGE Thouet a été attachée ces dernières années à élaborer le SAGE. Pour autant, l'approbation de celui-ci ne marque pas la fin de la mission de la CLE, bien au contraire. En effet, les membres de la CLE ont maintenu pour mission de s'assurer de la mise en œuvre du SAGE et de la prise en compte de celui-ci dans les différents programmes, politiques et projets mis en place sur le bassin. Ainsi la CLE devra notamment :

- Faire émerger, participer à l'élaboration et suivre les programmes d'actions sur le bassin versant, permettant l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau et la préservation et la restauration des milieux aquatiques ;
- Donner son avis sur tous les projets soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ;
- Communiquer et sensibiliser autour des enjeux de la gestion de l'eau sur son bassin versant.

La composition de la CLE

La CLE du SAGE Thouet est composée de 52 membres, répartis dans 3 collèges :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés ;



Le mandat des membres de la CLE, autres que les représentants des services de l'État, est de 6 ans. Après avoir été renouvelée une première fois en 2017, la CLE du SAGE Thouet a été de nouveau renouvelée en 2023.

Le nouveau arrêté de composition de la CLE est consultable sur le site internet du SAGE : www.sagethouet.fr/documentation.html

INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous le prochain numéro, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur :

WWW.SAGETHOUCET.FR

Contact de la cellule d'animation :

Sage Thouet
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
20 rue de la Gare
79000 SAINT-LOUIS-LAMARÉ
05 49 64 85 98
sage.thouet@valleeduthouet.fr

Oliver CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :

- Pierre PÉAUX, animateur du SAGE Thouet
- Joselyn ADAM, animatrice du SAGE Thouet
- Yasmin ENNABO, chargée de mission JMVIC
- Lydie OBERON, assistante administrative

ÉDITO

Enfin ! Plus de 10 ans après le début des travaux, le Bassin du Thouet s'est doté à l'été 2023 de son premier document de stratégie et de planification de la politique de l'eau. Alors que cet enjeu devient crucial, vital même, en raison des conséquences de plus en plus dramatiques de l'accélération du réchauffement climatique, c'est un premier pas important qui a été réalisé.

En cela, je tiens encore ici à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences pour que cette première étape soit franchie.

D'une façon ou d'une autre, je suis prêt à continuer l'aventure !

Oliver CUBAUD,
Président de la CLE du SAGE Thouet






QU'EN EST-ON ?

L'année 2023 restera une année particulière dans la vie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet. En effet, après un peu plus de 10 années d'élaboration et de travail collectif et concerté au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), la version finale du SAGE a été adoptée par la CLE le 29 juin 2023, puis approuvée par arrêté inter-départemental le 19 août 2023.

Le SAGE, document de planification pour le bassin du Thouet, a pour objet de fixer, coordonner, hiérarchiser des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ainsi ce document central pour la gestion de la ressource du territoire est maintenant approuvé et entré dans sa phase de mise en œuvre.

Vous retrouverez ci-après les faits marquants de cette année 2023.



Les étapes de l'élaboration du SAGE



Le projet de SAGE soumis à enquête publique

Lors de l'élaboration d'un SAGE, une phase importante est consacrée à la consultation des assemblées puis à enquête publique afin d'informer et solliciter la participation de tous et de recueillir les suggestions et appréciations de chacun.

Comme nous l'évoquions dans la lettre d'information de l'année dernière, après la validation par la CLE d'une première version du SAGE en février 2022, celui-ci a été soumis à la consultation des assemblées (personnes publiques associées) au cours du printemps. L'analyse des retours qui ont pu être faits dans le cadre de cette consultation a permis à la CLE d'ajuster le projet de SAGE et de valider une version amendée lors de sa séance du 8 novembre 2022. Suite à cette séance et afin de pouvoir consulter le public, Mme la Préfète des Deux-Sèvres a été sollicitée pour l'organisation d'une enquête publique.

L'enquête publique relative à l'approbation du SAGE Thouet s'est déroulée du 20 mars au 20 avril 2023 et une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs a été mise en place.

Le public a ainsi pu prendre connaissance du projet de SAGE en consultant le dossier d'enquête dans les différentes mairies du bassin ou sur les sites internet des préfetures. De plus, la commission d'enquête a tenu 10 permanences physiques dans 9 mairies du territoire afin de permettre au public de venir questionner la commission sur le projet de SAGE.

Par ailleurs, les conseils municipaux et communaires ont également été appelés à donner leur avis sur cette dernière version du projet de SAGE.

Lors de cette enquête publique, 174 observations ont été déposées par le public (particuliers, associations, organismes divers) sur les registres d'enquête, par courriers ou mails.

LES GRANDS ENJEUX ET OBJECTIFS DU SAGE

À travers le SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) planifie la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en conciliant la protection des milieux aquatiques et la satisfaction et le développement des différents usages. Pour cela, la CLE a identifié dans le SAGE 4 grands enjeux déclinés en 12 objectifs qui traduisent les moyens ou les résultats qu'elle souhaite atteindre, en matière d'état de la ressource et des milieux.

Réalisation de l'équilibre quantitatif

La thématique quantitative est centrale sur le bassin versant du Thouet, en raison du fort déséquilibre entre les besoins en eau et les ressources. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 5 objectifs :

- Atténuer l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique ;
- Encourager des modes durables de gestion quantitative afin d'optimiser l'eau ;

Amélioration de la qualité des eaux

La qualité des eaux sur le bassin du Thouet est dégradée. Cette situation résulte des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles du bon état des masses d'eau, que pour l'impression et en plus de la pollution du bassin. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 4 objectifs :

- Améliorer l'état des eaux vivantes des rivières et des périodes et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint ;
- Atténuer le bon état des eaux vivantes des milieux agricoles, et agricoles, et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert massif ;
- Reconquérir progressivement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante ;
- Améliorer les connaissances et informer sur les risques émergents ;

Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

La restauration et la protection des milieux aquatiques et humides participent à la restauration de la qualité des eaux. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 5 objectifs :

- Restaurer progressivement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités ;
- Gérer de manière spécifique et durable les zones de la Drie en restant de hauteur de seuil afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité ;
- Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides et la biodiversité ;
- Faire des zones de bassin versant des zones de restauration et d'investissement prioritaires ;
- Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux ;

Gouvernance du SAGE et mise en œuvre des mesures de communication

Le gouvernement du SAGE est un enjeu phare pour s'assurer de la bonne appropriation des enjeux, de la mise en œuvre des dispositions et de l'adoption des mesures par les milieux (citoyens, professionnels et services du SAGE).

- Mettre en œuvre efficacement le SAGE ;

Le SAGE Thouet adopté par la CLE

Suite à l'avis favorable de la commission d'enquête publique, la CLE du SAGE Thouet s'est réunie le 29 juin 2023 et a acté les propositions de modifications de certaines dispositions du SAGE, proposées par le bureau de la CLE en réponse aux observations émises par le public.

La CLE a alors adopté la version finale du SAGE Thouet.

Approbation du SAGE par arrêté inter-départemental

Le SAGE adopté par la CLE a ensuite été transmis à Mme la Préfète des Deux-Sèvres pour la prise de l'arrêté d'approbation du SAGE.

Le 18 août 2023, l'arrêté inter-départemental portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet a été signé par Mme la Préfète des Deux-Sèvres, M. le Préfet de la Loire et M. le Préfet de la Vienne.

Cet arrêté acte le début de la mise en œuvre du SAGE Thouet.

SAGE APPROUVÉ

Le SAGE approuvé

est consultable sur le site internet : www.sagethouet.fr

Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- SAGE Thouet adopté
- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet (portées au cours de l'élaboration du SAGE)
- Documents de l'élaboration du SAGE :
 - État initial du SAGE (+ synthèse)
 - Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
 - Scénario tendanciel du SAGE (+ synthèse)
 - La note d'ambition de la CLE
 - Scénarios alternatifs du SAGE
 - Stratégie du SAGE
 - Atlas cartographique

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

Annexe 5 : Compte Administratif 2023 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT
DES
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, représentés par les élus désignés par les Communautés de Communes membres ainsi que par les Conseillers Départementaux des collectivités adhérentes se sont réunis à la salle des fêtes de Ligaine, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation envoyée le 6 mars 2024. Le comité syndical du 14 mars 2024 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée le 15 mars 2024.

12 présents

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS – VAL DU THOUE

Gérard GIRET, Pascal BIRONNEAU

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY – GÂTINE

Patrick CABARET, Olivier CUBAUD

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Germain GIROUARD, Sébastien LUNET, Bruno BENOIT, René FORTHIN, Christian RABIN

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-GÂTINE

Fabienne PROUST

✓ CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Olivier FOUILLET, Maryline GELEE

1 pouvoir

Coralie DENOUES donne pouvoir à Olivier FOUILLET

53 excusés

Viviane CHABAUTY, Christian PRUNIER, Daniel ROBERT, Anaïs CHEVALLIER-MILLON, Françoise RICHARD, Monique NOLOT, Claude FREGEAI, Isabelle GAILLARD, Stéphane BERNARD, Nathalie BRESCIA, Jean-Michel RENAULT, Jean-Louis MAHU, Lucien JOLIVOT, Clémence GARON, Jacques METAIS, Jean-Marie FRAGU, Renaud BORDIER, Jean-Claude GUERIN, Jean-Yann MARTINEAU, Jean-Pascal GUIOT, Angélique MELUN, Sébastien BUREL, Jean-Luc TREHOREL, Laurence CHEVALLIER, Amandine DUGUET, Sébastien BICHOT, Julia STILES, Mickaël DE MORAI, Patrice BERGEON, Thierry GAILLARD, Jany PERONNET, Véronique CORNUAULT, Véronique SABIRON, Jean-Pierre THEBAULT, Jacky DIACRE, Jérôme MUREAU, Gérard BLANQUART, Jean-Paul MORICHAUD, Peggy GERMAIN, Isabelle REBECHAUD, Pascal LACROIX, Christophe COLLOT, Thierry DECESVRE, Hervé CHAUVIN, Mathilde LEROY, Stéphanie AUDOIN, René BAURUEL, Marie-Pierre MISSOUX, Didier GAILLARD, Gilbert FAVREAU, Béatrice LARGEAU, Philippe CHAUVEAU, Esther MAHIET-LUCAS

| Délégués | |
|-------------|----|
| En exercice | 66 |
| Présents | 12 |
| Votants | 12 |
| Pour | 12 |
| Contre | - |
| Abstentions | - |

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E.legalite.com

79_0E-073-18790113-26240027-0_2024_15-0

Objet : Vote du compte administratif 2023 – budget annexe SAGE Thouet

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

| | Résultats à la clôture de l'exercice 2022 | Part affecté à l'investissement de l'exercice 2023 | Opérations de l'exercice 2023 | | Résultat de l'exercice 2023 | Résultats à la clôture de l'exercice 2023 |
|----------------|---|--|-------------------------------|-------------------|-----------------------------|---|
| | | | Mandats émis | Titres émis | | |
| Investissement | | | | | | |
| Fonctionnement | 212 087,01 | | 343 835,78 | 219 160,76 | -124 675,02 | 87 411,99 |
| TOTAL | 212 087,01 | | 343 835,78 | 219 160,76 | -124 675,02 | 87 411,99 |

Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Monsieur le Président quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Pascal BIRONNEAU, Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Vice-président,
Pascal BIRONNEAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2024

Application appwee.fr/legitru.com

79_20-2024-20231010-2024-1027-0_2124_150

Comité syndical du mercredi 27 mars 2024

| | |
|---|-----------|
| VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF | I |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES | A1 |

| Chap. / Art. (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) | | | Crédits annulés |
|-----------------------------------|--|--|--|-----------------------|----------------------------------|--------------------|
| | | | Mandats émis | Charges rattachées | Restes à réaliser au 31/12 | |
| 011 | Charges à caractère général | 251 673,55 | 176 580,70 | 0,00 | 0,00 | 75 092,85 |
| 60612 | Energie - Electricité | 1 500,00 | 382,80 | 0,00 | 0,00 | 1 117,20 |
| 60622 | Carburants | 850,00 | 652,51 | 0,00 | 0,00 | 197,49 |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | 200,00 | 296,71 | 0,00 | 0,00 | -96,71 |
| 60636 | Vêtements de travail | 150,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 150,00 |
| 6064 | Fournitures administratives | 500,00 | 607,25 | 0,00 | 0,00 | -107,25 |
| 611 | Contrats de prestations de services | 2 140,00 | 2 158,32 | 0,00 | 0,00 | -18,32 |
| 6132 | Locations immobilières | 3 845,00 | 3 690,00 | 0,00 | 0,00 | 155,00 |
| 6135 | Locations mobilières | 1 590,00 | 1 640,37 | 0,00 | 0,00 | -50,37 |
| 61551 | Entretien matériel roulant | 450,00 | 619,77 | 0,00 | 0,00 | -169,77 |
| 6156 | Maintenance | 580,00 | 695,94 | 0,00 | 0,00 | -115,94 |
| 6161 | Multirisques | 800,00 | 843,30 | 0,00 | 0,00 | -43,30 |
| 617 | Etudes et recherches | 187 643,21 | 121 384,20 | 0,00 | 0,00 | 66 259,01 |
| 6182 | Documentation générale et technique | 270,00 | 301,47 | 0,00 | 0,00 | -31,47 |
| 6184 | Versements à des organismes de formation | 1 300,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 300,00 |
| 6231 | Annonces et insertions | 11 913,64 | 18 491,14 | 0,00 | 0,00 | -6 577,50 |
| 6232 | Fêtes et cérémonies | 150,00 | 66,15 | 0,00 | 0,00 | 83,85 |
| 6237 | Publications | 8 000,00 | 2 934,32 | 0,00 | 0,00 | 5 065,68 |
| 6251 | Voyages et déplacements | 3 041,70 | 2 247,27 | 0,00 | 0,00 | 794,43 |
| 6257 | Réceptions | 400,00 | 440,66 | 0,00 | 0,00 | -40,66 |
| 6261 | Frais d'affranchissement | 2 000,00 | 1 152,00 | 0,00 | 0,00 | 848,00 |
| 6262 | Frais de télécommunications | 2 100,00 | 1 938,38 | 0,00 | 0,00 | 161,62 |
| 6281 | Concours divers (cotisations) | 70,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 70,00 |
| 6283 | Frais de nettoyage des locaux | 720,00 | 705,19 | 0,00 | 0,00 | 14,81 |
| 62871 | Remb. frais à la collectivité de rattach | 21 340,00 | 15 252,85 | 0,00 | 0,00 | 6 087,15 |
| 637 | Autres impôts, taxes (autres organismes) | 120,00 | 80,10 | 0,00 | 0,00 | 39,90 |
| 012 | Charges de personnel, fraie assimilée | 140 731,66 | 136 729,99 | 0,00 | 0,00 | 4 001,67 |
| 6332 | Cotisations versées au F.N.A.L. | 96,55 | 94,15 | 0,00 | 0,00 | 2,40 |
| 6336 | Cotisations CNFPT et CDGFPT | 1 700,00 | 1 648,88 | 0,00 | 0,00 | 51,12 |
| 6338 | Autres impôts, taxes sur rémunérations | 294,64 | 282,37 | 0,00 | 0,00 | 12,27 |
| 64111 | Rémunération principale titulaires | 7 090,00 | 7 225,13 | 0,00 | 0,00 | -135,13 |
| 64118 | Autres indemnités titulaires | 200,00 | 194,24 | 0,00 | 0,00 | 5,76 |
| 64131 | Rémunérations non tit. | 88 270,55 | 85 129,48 | 0,00 | 0,00 | 3 141,07 |
| 64138 | Autres indemnités non tit. | 3 500,00 | 3 620,43 | 0,00 | 0,00 | -120,43 |
| 6451 | Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. | 28 277,92 | 27 463,13 | 0,00 | 0,00 | 814,79 |
| 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | 5 500,00 | 5 414,92 | 0,00 | 0,00 | 85,08 |
| 6454 | Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. | 3 180,00 | 3 052,06 | 0,00 | 0,00 | 127,94 |
| 6455 | Cotisations pour assurance du personnel | 2 040,00 | 2 023,50 | 0,00 | 0,00 | 16,50 |
| 6474 | Versement aux autres oeuvres sociales | 382,00 | 445,20 | 0,00 | 0,00 | -63,20 |
| 6475 | Médecine du travail, pharmacie | 200,00 | 136,50 | 0,00 | 0,00 | 63,50 |
| 014 | Atténuations de produits | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 30 050,00 | 30 000,29 | 0,00 | 0,00 | 49,71 |
| 6522 | Reverset excédent BA admin. au principal | 30 000,00 | 30 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 65888 | Autres | 50,00 | 0,29 | 0,00 | 0,00 | 49,71 |
| 66 | Charges financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 202,80 | 524,80 | 0,00 | 0,00 | 678,00 |
| 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0,00 | 524,80 | 0,00 | 0,00 | -524,80 |
| 678 | Autres charges exceptionnelles | 1 202,80 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 202,80 |
| 68 | Dotations provisions semi-budgétaires | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 022 | Dépenses Imprévues (2) | 2 000,00 | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | | 425 658,01 | 343 835,78 | 0,00 | 0,00 | 81 822,23 |
| 023 | Virement à la section d'investissement (3) | 0,00 | | | | |
| 042 | Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 043 | Opérat° ordre intérieur de la section (7) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - SMVT - SAGE THOUET - CA - 2023

| Chap. / Art. (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) | | | Crédits annulés |
|---|-------------|--|--|-----------------------|----------------------------------|--------------------|
| | | | Mandats émis | Charges rattachées | Restes à réaliser au 31/12 | |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre) | | 425 658,01 | 343 835,78 | 0,00 | 0,00 | 81 822,23 |
| Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 | | 0,00 | | | | |

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
 (2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.
 (3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - SMVT - SAGE THOUET - CA - 2023

| VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF | | | | | I |
|---|--|--|--|--|-----------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | | | | | A2 |

| Chap. / Art. (1) | Libellé (1) | Crédits OUVERTS (BP + DM + RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) | | | Crédits annulés |
|--|---|---|--|-----------------------|----------------------------------|--------------------|
| | | | Titres émis | Produits rattachés | Restes à réaliser au 31/12 | |
| 013 | Atténuations de charges | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 70 | Produits services, domaine et ventes div | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 74 | Dotations et participations | 213 371,00 | 219 157,25 | 0,00 | 0,00 | -5 786,25 |
| 74718 | Autres participations Etat | 159 415,00 | 168 453,00 | 0,00 | 0,00 | -9 038,00 |
| 7472 | Participat* Régions | 2 715,00 | 3 000,00 | 0,00 | 0,00 | -285,00 |
| 7473 | Participat* Départements | 18 015,00 | 14 476,66 | 0,00 | 0,00 | 3 538,34 |
| 74751 | Participat* GFP de rattachement | 26 621,00 | 26 621,89 | 0,00 | 0,00 | -0,89 |
| 74758 | Participat* Autres groupements | 6 605,00 | 6 605,70 | 0,00 | 0,00 | -0,70 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 200,00 | 3,51 | 0,00 | 0,00 | 196,49 |
| 7588 | Autres produits div. de gestion courante | 200,00 | 3,51 | 0,00 | 0,00 | 196,49 |
| 76 | Produits financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 78 | Reprises provisions semi-budgétaires | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES | | 213 571,00 | 219 160,76 | 0,00 | 0,00 | -5 589,76 |
| 042 | Opérat* ordre transfert entre sections (2) (3) (4) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 043 | Opérat* ordre intérieur de la section (5) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE | | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre) | | 213 571,00 | 219 160,76 | 0,00 | 0,00 | -5 589,76 |
| Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 | | 212 087,01 | | | | |

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
 (2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DV 040.
 (3) Dont 776.
 (4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



SAGE Thouet • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIÉ
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00
sage.thouet@valleeduthouet.fr